



Cotonou, le 27 Janvier 2022

MESSAGE A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Pour une deuxième année consécutive, la journée mondiale de la protection des données personnelles intervient dans le contexte de pandémie à Covid-19. Ce contexte entraîne la démultiplication des interactions numériques comme une autre voie, plus confortable, de relation humaine. Mais cette voie n'est pas si innocente car, contrairement aux apparences, **il n'y a pas d'interaction anonyme dans le monde du numérique**. Le matériel informatique, les réseaux sociaux, les applications et les technologies connectées, les téléphones, les objets connectés, les caméras, etc. sont conçus pour traiter, stocker et échanger des informations notamment les données des personnes.

A la différence du traitement manuel, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication opère, à ce point de vue, une accélération unique de la circulation de l'information notamment des données relatives aux personnes et de l'occurrence des risques. La synthèse des données qui circulent apporte par ailleurs avec l'intelligence artificielle ou l'automatisation des traitements, un avantage prédictif, un risque d'aliénation, de déstabilisation et de manipulation cognitives bien plus graves que les risques ordinaires de violation de la confidentialité, d'intrusion dans la vie privée, d'usurpation d'identité ou d'atteintes à la réputation. Les données personnelles constituent ainsi à court et moyen terme, en terme d'intelligence, d'économie, de paix et de souveraineté, la valeur la plus importante mais paradoxalement la plus facile à capter à défaut de maîtrise ou de prise de conscience de chacun.

C'est en ce sens que la protection des données prend son intérêt, que la digitalisation ou toute politique de développement du numérique doit être accompagnée d'un renforcement de la protection des données personnelles et d'une politique prudentielle de gestion et de sécurité des données numériques.

On peut ne rien avoir à cacher ou ne rien vouloir garder confidentiel. Il faut néanmoins garder la maîtrise de ses données personnelles pour en éviter l'utilisation illicite. Le passage d'une logique de sensibilisation à une obligation de mise en conformité devient par suite le gage de confiance en l'économie numérique voire l'assurance d'une meilleure adhésion de tous par temps de disruption numérique.

L'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) qui a pour mission générale de s'assurer que les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne comportent pas de menace au regard des libertés publiques et de la vie privée, veille notamment à ce que les traitements des données à caractère personnel soient mis en œuvre conformément aux dispositions législatives en vigueur sur le territoire de la République du Bénin. L'APDP est, dans le monde qui se profile, une institution d'une importance stratégique. C'est votre compagnon pour l'éducation au numérique. C'est le garant du respect de vos droits. C'est le régulateur d'une mobilisation éthique des données personnelles.

A l'occasion de ce 28 Janvier 2022, l'APDP vous invite à vous interroger sur votre empreinte numérique et à reprendre la maîtrise de vos données personnelles. Faites un geste pour vous : renseignez-vous ! Contactez l'APDP.

Je vous remercie.

Le Président de l'APDP

M. Yvon DETCHENOU

